

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN266

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin et Mme Rabault

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 29 par la phrase suivante :

« Pour favoriser la scolarisation des enfants de militaires, sera développée l'offre de résidences étudiantes dans le cadre des structures de l'Institut de gestion sociale des armées au profit des enfants de militaires poursuivant leurs études supérieures. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à créer une offre de résidences étudiantes dans le cadre des structures de l'Igesa (Institution de gestion sociale des Armées) en faveur des étudiants issus de familles de militaire. Comme l'indique le rapport d'information relative au Plan Famille, "De fait, la recherche d'un logement étudiant est un véritable casse-tête pour les familles et l'offre abordable est extrêmement tenue dans les métropoles, a fortiori dans la capitale. En outre, l'accès à un logement du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) est extrêmement limité et conditionné. Compte tenu de la nécessité de limiter autant que faire se peut le célibat géographique, les rapporteuses estiment que l'IGESA pourrait proposer une offre de résidentes étudiantes à tarifs préférentiels."